

Ville de Saint-Brice-Sous-Forêt



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017.

Le compte administratif 2017 a été voté le 19 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ainsi que librement sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, crèche, école de musique,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 17.7 millions d'euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS, et les intérêts des emprunts à payer...

Les salaires représentent 57.5% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 15.9 millions d'euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

A titre d'exemple, la DGF a diminué de 500 000 euros au cours des trois dernières années.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (8.2M€)
- Les dotations versées par l'Etat (3.8M€)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (1.4 M€)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	4 623 832	Excédent brut reporté	-
Dépenses de personnel	8 823 571	Recettes des services	1 475 917
Autres dépenses de gestion courante	1 271 148	Impôts et taxes	11 753 019
Dépenses financières	323 533	Dotations et participations	3 856 619
Dépenses exceptionnelles	57 664	Autres recettes de gestion courante	266 174
Autres dépenses	256 239	Recettes exceptionnelles	205 949
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	128
Total dépenses réelles	15 355 987	Autres recettes	116 333
Charges (écritures d'ordre entre sections)	592 331	Total recettes réelles	17 674 141
Virement à la section d'investissement	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	15 948 318	Total général	17 674 141

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 concernant les ménages :

- Taxe d'habitation : 15.11%
- Taxe foncière sur le bâti 19.82%
- Taxe foncière sur le non bâti 76.75%

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 8 239 725 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 3 856 619 € soit une baisse de 9.5 % par rapport à l'année précédente.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création de l'Espace Accueil ou à la micro crèche, ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	Mandats émis	Restes à réaliser	Recettes	Titres de recettes émis	Restes à réaliser
Solde d'investissement reporté		-	Virement de la section de fonctionnement		-
Remboursement d'emprunts	956 380		FCTVA		464 195
Travaux (23)	2 463 617	577 842	Mise en réserves	1 700 000	
Immobilisations (21)	1 433 909	167 693	Cessions d'immobilisations	-	-
			Taxe aménagement	851 335	
Autres dépenses (logiciels, études)	120 347	58 436	subventions	114 933	306 847
Charges (écritures d'ordre entre sections)		-	Emprunt	1 500 000 (ràr 2016)	
/			Produits (écritures d'ordre entre section)	592 331	
Total général	4 974 254	803 972	Total général	4 974 254	771 042.35

c) Les principaux projets de l'année 2017 ont été les suivants :

- construction de la micro crèche rue de Paris
- construction de l'Espace Accueil
- Aménagement de voirie rue des Jardins
- Réhabilitation de chaussée rue du Champ Gallois

d) Les subventions d'investissements perçues : 115 K € perçus, 307 K€ à recevoir

- de l'Etat : réserve parlementaire pour la crèche
- du Département : DETR, subvention pour la micro crèche
- Autres : financement de la CAF pour la micro crèche, SMDEGTVO pour la rue des Jardins

III. Les données synthétiques 2017 – Récapitulation

a) Equilibre du budget

Recettes et dépenses de fonctionnement : 18 443 474 €

Recettes et dépenses d'investissement : 6 516 880 € (et 1 104 051 € de suréquilibre)

b) Principaux ratios du compte administratif

1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	1022.57
2 Produit des impositions directes/population	548.69
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1176.94
4 Dépenses d'équipement brut/population	267.28
5 Encours de dette/population	464.14
6 DGF/population	114.63
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57.50 %
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	92.30 %
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22.70 %
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	39.40 %

c) Etat de la dette

Capital restant dû au 31/12/2017 : 10 059 356.50 €

Annuités de l'exercice :

- Capital : 956 380.37 €
- Intérêts : 301 441.30 €
- ICNE de l'exercice : 215 185.09 €